



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL

MUNICIPAL JEUDI 9 OCTOBRE 2025 (AFFICHAGE)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 octobre 2025, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

12 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET et Véronique CROZIER

2 membres absents : Alexandre CORNU, Eric RAMBAUD

1 membre absent excusé : Frédéric MAUVERNAY

Secrétaire de séance : Véronique BLANCHARD

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- Approbation d'une convention opérationnelle avec la commune de Grézieu-le-Marché, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et EPORA
- Approbation du dossier DUP suite à procédure d'abandon manifeste – lancement de la procédure
- Echange de terrains avec la SNC des Vallons
- Convention d'adhésion au service mutualisé « énergie & bâtiment avec la CCMDL
- Convention avec la SPA pour les années 2026-2027
- Tarifs 2026 des locations des salles et des dortoirs
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

La délibération concernant le dossier DUP est reportée à la prochaine séance (dossier en cours de vérification).

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 4 septembre 2025.

Délibération n° 2025-10-01 : approbation d'une convention opérationnelle entre la commune de Grézieu-le-Marché, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et EPORA au Centre Bourg phase 1

Stéphanie Bergeron, chargée d'affaires territoriales à l'EPORA présente, en préambule, le statut, les missions et les méthodes d'intervention de l'EPORA (établissement public foncier au cœur de la Région Auvergne Rhône Alpes).

Elle présente la convention opérationnelle entre la commune de Grézieu-le-Marché, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et EPORA qui vise à poursuivre l'action foncière débutée dans le cadre de la convention d'études et de veille foncière.

Cette convention a été rédigée grâce aux informations issues du plan guide et de l'étude de faisabilité qui ont permis d'obtenir différents scénarios.

A l'issue de la convention, d'une durée de 6 ans (+ 1 an reconductible), la commune s'engage à acquérir les biens mobilisés par EPORA au prix de revient (s'il n'y a pas d'acquéreur ou si la commune souhaite en faire l'acquisition).

La commune peut porter le projet elle-même ou le confier à un opérateur (possibilité de faire du gré à gré, pas besoin de mise en concurrence).

Le projet d'aménagement de cette convention porte sur le tènement faisant l'objet d'une procédure d'expropriation (situé à l'angle de la route de Ste Foy l'Argentière et la route d'Aveize) et une partie du tènement Agri-Plévy Nord.

Les biens acquis seront aménagés pour permettre la réalisation d'un programme mixte de 6 logements et des locaux en rez-de-chaussée destinés à accueillir un équipement – pôle culturel.

Le bilan financier prévisionnel a été présenté. A la fin de l'opération, la commune devra prendre en charge le déficit foncier de l'opération

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Délibération n° 2025-10-02 : échange de terrains avec la SNC des Vallons

La SNC des Vallons demande à procéder à un échange de terrains afin de pouvoir commencer les travaux de viabilisation du lotissement le Grex et de mettre à jour la réalité du site (vue lors du bornage contradictoire établi par le géomètre).

L'opération consiste à échanger les parcelles appartenant à la commune, situées le long de la rue de Cartay (B 1291, B1292, B 1304, B 1303, B 1 302, B 1 301), contre la parcelle B 1318 (espace vert).

Les frais de notaires seront à la charge de la SNC des Vallons.

Le Conseil Municipal approuve l'échange de terrains sans soule et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

Délibération n° 2025-10-03 : convention d'adhésion au service mutualisé « énergie & bâtiment » avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

La commune adhère au service ENERGIE & BATIMENTS proposé par le Service Transition Ecologique de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais par le biais d'une convention triennale dont l'exercice est prolongé jusqu'à la fin de l'année.

Ce service vise à partager un technicien « énergie et bâtiment » entre plusieurs communes. L'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti (chauffage, régulation, travaux d'isolation, ...)

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce service et poursuivre l'accompagnement technique pour le patrimoine communal, il est proposé à la commune de réadhérer pour une période de 3 ans jusqu'au 31/12/2028.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 611.30 €. (même tarif que sur l'ancienne convention).

Le Conseil municipal décide d'adhérer au service mutualisé « énergie & bâtiment » porté par la CCMDL.

Délibération n° 2025-10-04 : convention avec la SPA pour les années 2026-2027

La SPA propose ses services, par le biais d'une convention, pour assurer les obligations de fourrière animale de la commune. Elle propose d'assurer la prise en charge des chiens et des chats en divagation sur la voie publique ainsi que ceux capturés par les services municipaux. Le transport n'est pas assuré par ses services.

La convention signée pour l'année 2025 arrive à échéance. La SPA nous propose de signer une nouvelle convention pour les années 2026 et 2027 moyennant un montant forfaitaire de 0.60 € par an et par habitant. (même tarif que 2025)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la SPA pour les années 2026 et 2027 pour un coût annuel de 498.60 € (0.60 € x 831).

Délibération n° 2025-10-05 : tarifs de location de la salle polyvalente et des dortoirs pour l'année 2026

Les tarifs ont été augmentés en 2025, Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes tarifs sur 2026.

	Grézollaires		Non grézollaires		Périodes
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Salle seule	185 €	277 €	404 €	545 €	
Salle + dortoir(s)	Tarif salle + tarif dortoir(s) ci-dessous				
Vin d'honneur	95€	/	116€	/	
AG	gratuit	/	116 €	/	
Mise à disposition après funérailles	gratuit				
Nettoyage de la salle	116 €				

Dortoir(s) seul (s)	Au rez-de-chaussée : une chambre avec accès aux sanitaires de la salle des fêtes Chambre PMR n° 5 (2 lits de 90) : 35€/nuit A l'étage 4 chambres avec douches et WC collectifs Chambre n° 1 (4 lits de 90) : 70 €/nuit Chambre n°2 (2 lits de 90) : 35 €/nuit Chambre n°3 (2 lits de 90) : 35 €/nuit Chambre n°4 (4 lits de 90) : 70 €/nuit + taxe de séjour (si le loueur est domicilié hors du territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais)	Uniquement en semaine du lundi au jeudi
Nettoyage des dortoirs	12 € la chambre	

Délibération n° 2025-10-06 : tarifs de location de la salle du Cartay pour l'année 2026

Les tarifs ont été augmentés en 2025, Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes tarifs sur 2026 et de supprimer le tarif de location sans la vaisselle pour les personnes extérieures.

Salle du Cartay (nettoyage compris)	Tarifs Grézollaires	Tarifs personnes extérieures
Location d'une journée sans la vaisselle	/////////	838 €
Location d'une journée avec la vaisselle	436 €	916 €
Location pour cérémonie laïque	210 €	420 €
Forfait week-end avec la vaisselle	658 €	1 137 €
Associations grézollaires		
Bal	436 €	
Repas dansant	436 €	
Concours de belote – thé dansant	215 €	
Repas de midi en semaine	266 €	
Nettoyage (pour chaque prêt gracieux)	155 €	
Associations non grézollaires		
Location d'une journée le week-end (samedi ou dimanche)		838 €
Location d'une journée en semaine		445 €
Organismes à but lucratif		
Assemblée générale		445 €

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Didier BLANCHARD :

- Eclairage stade : validation de l'étude auprès du SYDER.
Le Maire a donné son accord pour poursuivre l'étude.
- Démarche performancielle : les techniciens vont intervenir sur les candélabres fin 2025 -début 2026.

- Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais : remplacement d'une canalisation au Sably et renouvellement de la canalisation depuis Grézieu jusqu'au Centre Médical de l'Argentière (renforcement de réseau).
- Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu à 10h15 à Grézieu.

Yannis HODOUL :

- Travaux de voirie CCMDL : travaux en cours au Plat Maillard par Lacassagne pour le compte d'Eiffage.
- Plantation de la haie vers Agri Plévy : Raphaël est allé chercher du broyat à la CCMDL – les Brigades Vertes procèderont aux plantations à partir du 24 novembre.
- Eclairage des fêtes de fin d'année : installation le 24 novembre

Véronique BLANCHARD :

- Compte rendu AG OGEC (bilan financier reporté à la réunion de novembre)
- AG Peintres et Couleurs : samedi 25/10 à 10h30.
- CA de l'ADMR : fin juillet -15.6% d'activité (baisse du service à la personne).

Ludovic CHARVOLIN :

- Local des anciens : avancée des travaux, le plaquiste a terminé.

Christelle BUFFAT :

- Commission déchets CCMDL : fin du porte-à-porte pour les dernières communes entre mi-octobre et mi-décembre. Les tournées entre les camions vont être revues, le règlement de collecte également.
Certaines communes se plaignent de dépôts sauvages. C'est du ressort du pouvoir de police du maire, la CCMDL peut accompagner les communes qui rencontrent des problèmes.
Passage en déchèterie limité à 24 fois par an. Au-delà une indemnité de 25 € sera appliquée.
Cette année, il y aura encore des sacs jaunes et des cabas à distribuer.

Séance levée à 23h

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 27 novembre 2025 à 20h30

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 27 novembre 2025.

*Prochaine réunion maire adjoints jeudi 13 novembre à 18h (véró absente – en visio)
(secrétaire de séance Fabrice Plévy)*

Le Maire
Didier BLANCHARD



Le secrétaire de séance
Véronique BLANCHARD